

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DASES 419 G Signature d'un avenant n° 1 à la convention avec l'association Act Up-Paris (11e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose un avenant à la convention du 2 mars 2011, afin de préciser les actions subventionnées en 2011 par le Département de Paris ;

Vu la délibération 2011 DASES 59 G du 7 février 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer un avenant n° 1 à la convention annuelle de fonctionnement du 2 mars 2011, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Act Up-Paris" (11e).